



Sessione di u 20 di marzu di u 2023
Session du 20 mars 2023

Decisione N° 2023-14
Décision N° 2023-14

Prisentazione di bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2023
Présentation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 mars, la Chambre des Territoires convoquée le 8 mars 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, CECCALDI Attilius, GIOVANNANGELI Gilles, MARIOTTI Marie Thérèse, MARTINETTI Achille, MAUPERTUIS Marie Antoinette, MORGANTI Jean Toussaint, MOSCA Paola, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SAVELLI Pierre, VINCIGUERRA Alexandre

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

ARMANET Guy à VINCIGUERRA Alexandre
BASTIANI Angèle à PONZEVERA Juliette
COGNETTI TURCHINI Catherine à MARIOTTI Marie Thérèse
FAZI Bianca à MAUPERTUIS Marie Antoinette
GIUSEPPI Jean à CECCALDI Attilius
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
LIVRELLI Dominique à MOSCA Paola
LUCIANI Antonia à MAUPERTUIS Marie Antoinette
PAOLINI Julien à MOSCA Paola

Etaient absents et excusés : Mme et MM.

DOMINICI Jean, MATTEI Flora, PANZANI Jean Paul, SBRAGGIA Stéphane

Etaient absents : Mme et MM.

ANGELINI Jean Christophe, ARENA Jean Baptiste BERTOLOZZI Paul Antoine, FILIPPI Petru Antone, GIANNI Jean Jacques, LE BOMIN Vanina, LUCCIONI Jean Baptiste, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François Marie, NICOLAI Marc Antoine

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-14, relatif à la présentation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

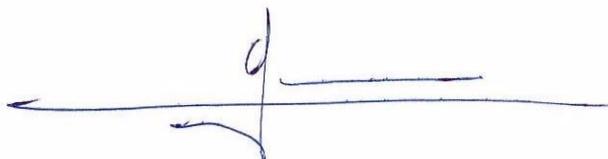
DONNE ACTE de la présentation du Budget primitif 2023 de la Collectivité de Corse par le Président du Conseil exécutif et les services concernés avec notamment les éléments relatifs aux soutiens aux territoires suivants :

- Logement et habitat : 13 millions d'euros en autorisation de programme et 9 millions d'euros en crédits de paiement,
- Eau et assainissement : 9 millions d'euros en autorisation de programme et 6,5 millions d'euros en crédits de paiement,
- Fonds « Montagne » : 8 millions d'euros en autorisation de programme et 3,4 millions d'euros en crédits de paiement,
- Aides aux communes et EPCI : 42 millions d'euros en autorisation de programme et 28 millions d'euros en crédits de paiement.

PREND ACTE de la volonté de la Collectivité de Corse de maintenir le niveau d'engagement financier à destination des territoires sur l'exercice 2023,

ALERTE sur le contexte d'inflation généralisée qui impacte les territoires en général et les petites communes en particulier.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni